

# Conditions Générales de Vente

Stéphane Poisson, est un formateur indépendant,

- dont la déclaration d'activité est enregistrée sous le numéro 93131867013 du Préfet de région Provence-Alpes-Côte d'Azur (Ce numéro ne vaut pas agrément de l'État),
- dont l'établissement principal est situé 18 chemin du marbre noir, Peregiou, 13100 Aix-en-Provence, référencé sous le numéro SIRET 830 314 209 00024.

Stéphane Poisson met en place et dispense des formations inter et intra-entreprises sur l'ensemble du territoire national, seul ou en partenariat.

## Objet et champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente déterminent les conditions applicables aux prestations de formation effectuées par Stéphane Poisson pour le compte d'un client. Toute commande de formation auprès de Stéphane Poisson implique l'acceptation sans réserve du client des présentes Conditions Générales de Vente. Ces conditions prévalent sur tout autre document du client, en particulier sur toutes conditions générales d'achat.

## Devis et attestation

Pour chaque formation, Stéphane Poisson s'engage à fournir un devis au client. Ce dernier est tenu de retourner à la société un exemplaire renseigné, daté, signé et tamponné, avec la mention « Bon pour accord ». À la demande du client, une attestation de présence ou de formation peut lui être fournie.

## Prix et modalités de paiement

Les prix des formations sont indiqués en euros (TVA non applicable, art. 293 B du CGI). Le paiement est à effectuer après exécution de la prestation, à la réception de facture, au comptant. Le règlement des factures peut être effectué par virement bancaire ou par chèque.

## Prise en charge

Si le client bénéficie d'un financement par un Opérateur de Compétences (OPCO), il doit faire une demande de prise en charge avant le début de la prestation. Le client est tenu de fournir l'accord de financement lors de l'inscription. Dans le cas où Stéphane Poisson ne reçoit pas la prise en charge de l'OPCO au 1<sup>er</sup> jour de la formation, l'intégralité des coûts de formation sera facturée au client.

## **Report ou annulation d'une formation**

L'inscription à une formation par la signature d'un contrat de formation vaut engagement pour le client à réaliser cette formation.

Toute demande de modification (report ou annulation) doit faire l'objet d'une notification, par lettre recommandée avec accusé de réception, envoyée à l'établissement principal de Stéphane Poisson, mentionnée au début de ce présent document.

Toute demande de report de participation à une formation doit être effectuée par le client, dans un délai minimum de 10 jours avant la date de démarrage de la formation. Une demande avec un délai inférieur sera considéré comme une annulation.

Si le client est empêché de suivre la formation par suite de force majeure dûment reconnue, le contrat de formation professionnelle est résilié. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue au contrat.

En cas d'annulation par le client, pour un autre motif que la force majeure dûment reconnue, à l'exécution de la formation, le client s'engage au versement des sommes suivantes à titre de dédommagement en fonction du délai d'annulation :

- dans un délai supérieur à 10 jours avant la date de démarrage de la formation, 20 % du prix de la formation, correspondant à l'acompte versé qui ne sera pas restitué
- dans un délai inférieur ou égal à 10 jours avant la date de démarrage de la formation, 50 % du prix de la formation au titre de pénalité d'annulation
- en cours de formation, 100 % du prix de la formation, au titre de pénalité d'annulation

En cas d'inexécution de ses obligations suite à un événement fortuit ou à un cas de force majeur, Stéphane Poisson ne pourra être tenu responsable à l'égard de ses clients. Il proposera à ses clients, soit de rembourser les sommes déjà perçues, soit de reporter la formation à une date ultérieure. Les clients en seront informés par mail.

## **Programme des formations**

S'il le juge nécessaire, l'intervenant pourra modifier les contenus des formations suivant la dynamique de groupe ou le niveau des participants. Les contenus des programmes figurant sur les fiches de présentation ne sont ainsi fournis qu'à titre indicatif.

## **Propriété intellectuelle et droit d'auteur**

Les supports de formation, quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, électronique...), sont protégés par la propriété intellectuelle et le droit d'auteur. Leur reproduction, partielle ou totale, ne peut être effectuée sans l'accord exprès écrit de Stéphane Poisson.. Le client

s'engage à ne pas utiliser, transmettre ou reproduire tout ou partie de ces documents en vue de l'organisation ou de l'animation de formations.

## **Informatique et libertés**

Les informations à caractère personnel communiquées par le client à Stéphane Poisson sont utiles pour le traitement de l'inscription ainsi que pour la constitution d'un fichier clientèle pour des prospections commerciales. Suivant la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, le client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition des données personnelles le concernant.

## **Loi applicable et attribution de compétence**

Les présentes Conditions Générales de Vente sont encadrées par la loi française. En cas de litige survenant entre Stéphane Poisson et le client, la recherche d'une solution à l'amiable sera privilégiée. À défaut, l'affaire sera portée devant les tribunaux d'Aix-en-Provence.